

commission du codex alimentarius



ORGANIZATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 12 de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-sixième session, Siège de la FAO, Rome, Italie

30 juin – 7 juillet 2003

AUTRES QUESTIONS ÉMANANT DE LA FAO ET L'OMS

FOURNITURE D'AVIS SCIENTIFIQUES

1. La FAO et l'OMS fournissent depuis de nombreuses années des avis scientifiques aux pays membres et à la Commission du Codex Alimentarius sur des questions relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments. Cela s'est fait par la convocation de comités d'experts, de consultations *ad hoc* d'experts et de réunions scientifiques et par la fourniture directe d'avis scientifiques aux pays. Les responsabilités sont partagées entre plusieurs unités compétentes au sein de la FAO et de l'OMS. Les avis scientifiques sont publiés par la FAO et l'OMS dans plusieurs séries de documents imprimés qui sont ensuite distribués aux pays membres, aux Points de contact du Codex et aux Organisations non gouvernementales. Les rapports sont aussi affichés sur les sites Web de la FAO et de l'OMS et sont discutés à l'occasion de Comités Codex spécifiques.

2. La vingt-quatrième session du Codex Alimentarius qui s'est tenue à Genève (Suisse) du 2 au 7 juillet 2001, a recommandé à la FAO et à l'OMS « de convoquer une consultation chargée d'examiner les statuts et les procédures des organes d'experts et d'élaborer des recommandations sur d'autres moyens d'améliorer la qualité, la quantité et la ponctualité des avis scientifiques fournis à la commission à soumettre aux Directeurs généraux respectifs de ces deux organisations pour examen ». L'administration de la FAO et de l'OMS ont décidé en 2002, d'attendre que l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et que d'autres travaux de la FAO et de l'OMS relatifs aux normes alimentaires soient terminés, pour convoquer cette consultation, étant donné que ces derniers comprenaient aussi une analyse de la fourniture d'avis scientifiques au Codex.

3. Le rapport d'Évaluation du Codex indiquait que l'on pouvait se féliciter du bien-fondé scientifique des critères adoptés par les JECFA, JMPR et JEMRA. Selon les réponses au questionnaire, cet aspect a été jugé de convenable à très bon. (par. 185). Le rapport comprenait cependant plusieurs recommandations (Recommandation 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40) visant à renforcer et à améliorer la fourniture d'avis scientifiques au Codex et à allouer de façon plus précise des ressources humaines et budgétaires pour la fourniture d'avis scientifiques et l'évaluation des risques (recommandation 33). Certains membres du Codex et certains observateurs se sont exprimés sur ces recommandations (ALINORM 03/26/11: Add.5).

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.codexalimentarius.net

4. Lors de sa vingt-cinquième session (session extraordinaire), la Commission a examiné ces recommandations et a réaffirmé l'importance essentielle des avis d'experts fournis au Codex et aux pays membres et a appuyé un renforcement de l'engagement de la FAO et de l'OMS à soutenir l'évaluation scientifique des risques, afin de mieux affronter les questions actuelles et émergentes en matière de sécurité sanitaire des aliments. La Commission a noté que la FAO et l'OMS sont convenues de convoquer une consultation d'experts sur les avis scientifiques demandée par Commission à sa vingt-quatrième session, en tant que question hautement prioritaire.

5. À l'issue de la vingt-cinquième session de la Commission, la FAO et l'OMS ont engagé un processus de consultation pour continuer à améliorer la fourniture d'avis scientifiques à la Commission et aux États membres. Lors de ce processus, on considérera toutes les recommandations faites par L'Évaluation du Codex sur les avis scientifiques, sans pourtant se limiter à celles-ci. Certaines des questions prises en compte lors de ce processus de consultation sont les suivantes: les besoins d'avis scientifiques; la ponctualité/l'efficacité de ces avis; les ressources nécessaires; la gestion et l'établissement des priorités, la qualité, la transparence et l'indépendance des avis; la sélection des experts; les procédures facilitant l'intégration de l'expérience et des données provenant de pays développés ou en développement, etc. Une réunion de planification destinée à examiner la stratégie de mise en oeuvre du processus de consultation, son cadre temporel, les ressources nécessaires et les crédits budgétaires s'est tenue à Genève (Suisse), les 29 et 30 mai 2003.

6. Le processus de consultation analysera également les mécanismes permettant de mieux prendre en considération les demandes d'avis scientifiques émanant du Codex et des pays membres. Actuellement, ces demandes couvrent un large éventail de questions et il n'existe pas de mécanisme clair dans le Codex indiquant à la FAO et à l'OMS les niveaux de priorité des différentes questions. Le Tableau 1 du document CAC/26 INF/4 qui présente des informations détaillées sur les demandes d'avis scientifiques présentées par le Codex à la FAO et à l'OMS avant avril 2003, illustre ce point.

7. La FAO et l'OMS font tous les efforts possibles pour assurer la transparence du processus de consultation et de la participation des différentes parties prenantes. Le processus de consultation reconnaîtra les activités en cours et les améliorations touchant aux procédures de travail des Comités d'experts et Consultations *ad hoc* qui devraient se poursuivre parallèlement (un résumé des améliorations effectuées jusqu'en avril 2003 est présenté dans le document CAC/26 INF/4). Le processus de consultation comprendra l'analyse de l'état d'avancement du Projet de mise à jour des principes et des méthodes pour l'évaluation des risques liés à la présence de produits chimiques dans les aliments.

8. Le processus de consultation, qui prendra fin en 2005, devra aboutir à l'établissement de méthodes de travail appropriées pour la fourniture d'avis au Codex et aux pays membres de la FAO et de l'OMS. Du point de vue de la procédure, ces accords devraient être clairement définis et aussi souples que possible, afin de permettre des réponses rapides aux questions qui se présentent. Les procédures, cependant, doivent être transparentes, et veiller à ce que les avis indépendants soient scientifiquement corrects et objectifs.

9. La Commission est invitée à déterminer s'il convient d'établir, dans le système du Codex, une procédure permettant de préciser ses priorités en matière d'avis scientifiques afin de faciliter l'examen des demandes correspondantes par la FAO et l'OMS. Il faut aussi que la Commission applique strictement sa politique consistant à assortir toute demande d'avis scientifiques d'un engagement ferme de la part des pays membres du Codex à fournir les données nécessaires et à offrir des informations concernant la disponibilité d'experts et de ressources supplémentaires pouvant faciliter l'organisation des réunions d'experts. Si les décisions du Codex touchant à ces questions sont acceptées lors de la vingt-sixième session, elles pourraient alors être prises en compte dans le processus consultatif.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

10. Ces deux dernières années, la FAO et l'OMS, en collaboration avec des organisations partenaires et des institutions, ont pris un certain nombre d'initiatives, afin: (1) d'accroître les rôles respectifs des secteurs agricoles et sanitaires en faveur de la qualité et de la sécurité sanitaire des approvisionnements alimentaires, (2) de renforcer le rôle de la FAO et de l'OMS en tant qu'instances neutres pouvant négocier et échanger des informations et des expériences dans le domaine de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires; 3) de continuer à renforcer la coopération et la collaboration entre les deux organisations et avec d'autres partenaires dans le domaine de la sécurité sanitaire et de l'assurance-qualité des denrées alimentaires; et (4) d'améliorer les

capacités des pays membres en développement, en matière de sécurité sanitaire et d'assurance qualité des aliments et d'appuyer leur participation effective aux travaux du Codex.

Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce

11. Le Communiqué mixte présenté par les chefs de Secrétariat de la FAO, de l'OMS, de l'OIE, de l'OMC et de la Banque mondiale lors de la réunion ministérielle de l'OMC à Doha, dans lequel ils réaffirment leur engagement « ... à étudier de nouveaux mécanismes techniques et financiers pour la coordination et la mobilisation de ressources et à construire des alliances entre les organismes élaborant les normes et les organismes financiers et exécutifs, afin de garantir l'emploi le plus efficace possible des ressources techniques et financières », a été suivi de la création à l'OMC, d'un Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce qui a bénéficié d'un financement d'amorçage de la Banque Mondiale. Ce mécanisme sera dirigé par un Secrétariat permanent à l'OMC, sous la direction d'un Comité directeur et sera directement supervisé par un Groupe de travail technique composé de représentants de cinq agences de parrainage. Une « Note conceptuelle » passant en revue les objectifs, la composition, la structure de gouvernance et le fonctionnement du mécanisme ainsi que les « directives concernant les critères de sélection des projets et leur évaluation » (voir le document CAC/26 INF/6) ont été élaborées et approuvées. Un site Internet consacré à ce mécanisme est en train d'être créé; il offrira la possibilité de soumettre des propositions de projets au mécanisme, pour financement.

Forum Mondial et Régional des Responsables de la Sécurité Sanitaire des aliments

12. La FAO et l'OMS ont conjointement convoqué le « premier Forum mondial des responsables de la sécurité sanitaire des aliments » au Maroc en janvier 2002, et une conférence paneuropéenne sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments » en Hongrie en février 2002. L'objectif principal de ces événements étant de promouvoir l'échange d'informations et d'expériences entre les responsables de la sécurité sanitaire des aliments dans les pays développés et en développement, en se référant plus particulièrement aux nouvelles questions de sécurité sanitaire des denrées alimentaires de nature transfrontalière. Lors des dernières sessions des Comités de coordination régionaux du Codex pour l'Asie, l'Afrique et le Moyen-Orient, le suivi du premier Forum Mondial et l'organisation de conférences régionales sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires ont suscité un intérêt évident.

13. C'est dans ce contexte que la FAO a demandé des directives à la cent vingt-troisième session (28 octobre - 2 novembre 2002) du Conseil de la FAO sur la question de la tenue d'autres conférences mondiales ou régionales sur la sécurité sanitaire. Le Conseil « a reconnu l'importance des questions de sécurité alimentaire pour la protection des consommateurs de même qu'en matière de commerce des denrées alimentaires ainsi que la nécessité qu'ont les Membres de se doter de systèmes efficaces de sécurité sanitaire des aliments optant pour une approche scientifique prenant en compte l'ensemble de la filière alimentaire. Il a également reconnu le rôle critique de la FAO qui fournissait à ses Membres l'assistance et l'orientation nécessaires dans ce domaine. ». Le Conseil est convenu en principe que la FAO pouvait en liaison avec l'OMS, lancer les préparatifs d'un second Forum mondial des responsables de la sécurité sanitaire des aliments étant entendu que la décision finale sur la tenue dudit Forum serait prise lors de sa prochaine session en juin 2003. Le Conseil a noté que les discussions régionales sur les mesures pratiques visant à promouvoir les questions relatives à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires pourraient avoir lieu dans le cadre des prochaines Conférences régionales de la FAO, y compris de Tables rondes ministérielles ou de haut niveau. Les décisions touchant à la tenue d'autres Conférences Panrégionales FAO/OMS sur la sécurité sanitaire et la qualité des denrées alimentaires devraient être laissées à l'appréciation des pays de chaque région». (Rapport du Conseil 123, part vii).

14. Le 12 février 2003, à Genève, la FAO et l'OMS ont convoqué une réunion préliminaire avec les représentants des pays du G-8 et de la Communauté européenne, afin de discuter des modalités pour la tenue du Deuxième Forum et des contributions financières nécessaires à son organisation. Ceux qui ont participé à la réunion ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis des résultats du Premier Forum et ont recommandé que le deuxième s'en inspire. Ils ont aussi approuvé que la recommandation du Premier Forum devienne le thème principal du deuxième, à savoir: « Constitution de systèmes efficaces de sécurité sanitaire des aliments ». Plusieurs pays ayant participé à cette rencontre ont fait savoir que pour aider à organiser le Deuxième Forum

dans un pays en développement en 2004, ils étaient prêts à fournir un soutien financier et en nature à la FAO et à l'OMS. Les derniers préparatifs se feront lors d'une réunion préparatoire, prévue le 8 juillet et à laquelle participeront les représentants de pays choisis, représentatifs de toutes les régions.

15. Comme le Conseil de la FAO avait donné pour instructions de recueillir les points de vue des pays de chaque région concernant la nécessité d'une conférence régionale sur la sécurité sanitaire des aliments, la FAO a convoqué le 29 avril 2003 une réunion avec les Représentants permanents des pays d'Asie et du Pacifique auprès de la FAO afin qu'ils confirment la demande présentée par le Comité de Coordination du Codex pour l'Asie à la FAO et à l'OMS, relative à l'organisation d'une conférence régionale sur la sécurité sanitaire des aliments. Cette réunion au cours de laquelle l'offre du Gouvernement malaisien d'accueillir cette Conférence en mai 2004 a été reçue avec enthousiasme, a confirmé l'intérêt des pays de la région à ce sujet. Des suggestions utiles ont été présentées sur les points les plus importants de cette conférence et les façons d'en limiter les coûts. Une réunion similaire sera tenue à Genève avec les Missions permanentes des pays d'Asie et du Pacifique auprès de l'OMS.

16. La nécessité d'organiser d'autres conférences régionales sur la sécurité sanitaire des aliments dans d'autres régions du monde (Afrique, Moyen-Orient, Amérique latine et Caraïbes) sera examinée avec les pays de chacune de ces régions. Si elles étaient demandées, ces conférences pourraient avoir lieu en 2004-2005.

Renforcement des capacités

17. Les Conseils d'administration de la FAO et de l'OMS ont plusieurs fois souligné l'importance du renforcement des capacités des pays membres en développement pour améliorer leurs systèmes et services de contrôle des aliments et participer plus efficacement aux travaux du Codex. La FAO et l'OMS ont récemment pris plusieurs initiatives pour accroître leurs activités de renforcement des capacités et pour collaborer entre elles et avec d'autres organisations dans le but de mobiliser des ressources extra-budgétaires servant à développer le travail d'assistance technique.

18. La FAO et l'OMS participent actuellement à un large éventail d'activités liées au renforcement des capacités (voir document CAC/26 INF/5). Alors que ces activités et stratégies varient et sont adaptées à chaque région ou pays spécifiques, leur objectif global consiste à permettre aux pays en développement de renforcer leurs systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments et plus particulièrement à faciliter leur participation aux activités d'établissement des normes et à se conformer aux normes alimentaires internationales. Cela est obtenu en fournissant une assistance technique pour l'évaluation des points forts et des faiblesses du cadre institutionnel et en formulant des propositions qui permettent d'établir des systèmes techniquement corrects de contrôle des aliments, en harmonie avec les normes internationales actuelles. Les activités spécifiques de renforcement des capacités sont les suivantes: formation de fonctionnaires chargés du contrôle des aliments et de personnel technique (directeurs du contrôle des aliments, inspecteurs ou analystes des aliments) par le biais de colloques, d'ateliers et de voyages d'étude; renforcement des capacités des laboratoires de contrôle des aliments; préparation de manuels de formation et directives; soutien accordé pour l'établissement et le renforcement des Comités nationaux du Codex; conseils de politique générale; et établissement de cadres réglementaires.

19. En 2002-2003 et en relation avec les ateliers régionaux organisés par la FAO et l'OMS avant la dernière session des Comités de coordination du Codex, un questionnaire a été préparé pour sonder l'opinion des pays bénéficiaires concernant les domaines prioritaires pour le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et les meilleures méthodes de mise en oeuvre. Les résultats de cette enquête (voir CAC/26 INF/5) seront repris par la FAO et l'OMS pour préparer les futures activités de renforcement des capacités.

Documents FAO/OMS à l'appui du renforcement des capacités

20. Pour soutenir les activités de renforcement des capacités, la FAO et l'OMS sont actuellement en train de produire des manuels, des directives et du matériel de formation qui devraient étayer cet effort. La plupart de ces informations sont produites conjointement, à l'exception de quelques documents qui sont préparés dans le cadre de projets spécifiques sur le terrain, dirigés par la FAO ou l'OMS. Ces textes comprennent:

- Garantir la qualité et la sécurité sanitaire des aliments – Directives pour le renforcement des systèmes nationaux de contrôle des aliments – Manuel de formation (publication conjointe FAO/OMS – sous presse)
- Améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des fruits et légumes frais – Manuel de formation (publication de la FAO – en préparation)
- Aliments vendus sur la voie publique – Manuel de formation des formateurs (publication de la FAO – en préparation)
- Systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments pour les petites et moyennes entreprises alimentaires.
- Analyse des risques pour la sécurité sanitaire des aliments – manuel de formation (publication conjointe FAO/OMS – en préparation)
- Renforcement de la participation aux travaux du Codex – Ensemble pédagogique (publication conjointe FAO/OMS – en préparation)
- Évaluation des besoins de renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires (publication conjointe FAO/OMS – en préparation)

21. Une fois terminés, ces documents seront publiés en plusieurs langues afin qu'ils puissent servir à un grand nombre de pays membres.

Document-cadre de la FAO sur la sécurité sanitaire des aliments

22. Les organes directeurs de la FAO ayant demandé des directives générales claires concernant le rôle de la FAO et du secteur agricole en général dans le domaine de la sécurité et de la qualité des aliments, un document-cadre sur la formulation de systèmes nationaux complets de sécurité sanitaire des aliments a été préparé et discuté lors de la dix-septième session du Comité de l'agriculture (31 mars – 4 avril 2003). Ce document propose un cadre permettant de renforcer les programmes de sécurité sanitaire des aliments de la FAO et de fournir des conseils concernant la mise au point de nouvelles stratégies de sécurité sanitaire des aliments, selon les différents besoins des pays membres de la FAO. Ce document s'inspire des travaux déjà effectués par la FAO, la Commission du Codex Alimentarius et l'OMS sur les normes alimentaires, l'évaluation des risques, les avis scientifiques et le renforcement des capacités.

23. Ce document-cadre repose pour l'essentiel sur quelques éléments clés:

- Le système devrait « adopter une approche axée sur la filière alimentaire » permettant d'intégrer les considérations de sécurité sanitaire des aliments à l'ensemble de la filière, de la production à la consommation. Tous les acteurs de cette filière ont un rôle spécifique à jouer et doivent partager l'engagement à long terme, la participation et la responsabilité à l'égard de la sécurité sanitaire des aliments.
- Le système devrait avoir de solides bases scientifiques et gérer les risques pour la sécurité sanitaire des aliments selon une approche d'analyse du risque.
- Le système devrait insister sur l'identification, la prévention et le contrôle des sources de risques pour la sécurité sanitaire des aliments, tout en prenant en considération les conséquences qu'une perte de contrôle entraînerait.

24. Lors de la discussion du document-cadre, le Comité de l'agriculture « a généralement appuyé les efforts de la FAO pour adopter une approche basée sur la filière alimentaire. Cependant, plusieurs membres ont considéré que le document COAG/2003/5 ne répondait pas complètement à la demande de la vingt-huitième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Le Comité a demandé que le projet de document-cadre soit révisé et amélioré selon les orientations fournies et qu'il soit revu lors de la dix-huitième session du Comité de l'agriculture » (mars – avril 2005).